

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 8 SEPTEMBRE 2014**

Présents : Monsieur Patrick LECAPLAIN Maire,
Mmes : ANDRES, ASSELINE, CHAVENEAU, DE SMET, DEVASSY, DURAND,
FERY, HOCHET, MUSSET-TARDIF, RAINE, SANNIER, VIDEAU.
Mrs : BALU, BOUFFARD, COLOMBE, DROU, DUTHILLEUL, FOUCAULT,
GUIOC, HENGBART, LE BLASTIER, LEMARIÉ, RICHET, SAINT-MARTIN.

Absents excusés:
Mme DORÉ (pouvoir à X.RICHET)
Mr LESUEUR (pouvoir à O.SAINT-MARTIN)

La séance est ouverte à 20 h 30 par le Maire Patrick LECAPLAIN.

Delphine CHAVENEAU est désignée secrétaire de séance.

I – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 30/06/2014

Ce document ne faisant l'objet d'aucune observation est **adopté à l'unanimité**.

II – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) Désignation des membres de la CLECT (Commission Locale d'évaluation des Charges transférées) :

Patrick LECAPLAIN rappelle que la CLECT est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées. Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des impôts, le conseil communautaire de Caen la mer, a déterminé pour la CLECT (*Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées*) un représentant par commune, soit 35 représentants.

Patrick LECAPLAIN se propose pour représenter Bretteville sur Odon.

Adopté à l'unanimité.

B) SDEC : transfert de la compétence infrastructure de charge pour véhicules électriques :

Patrick LECAPLAIN informe que, lors de la réunion du 18 novembre dernier, Jean-Paul DAUNOU avait informé le Conseil Municipal que le SDEC avait la compétence concernant la création de bornes rechargeables sur l'agglomération. Cette démarche visait à déployer des bornes pour véhicules électriques et favoriser l'électromobilité. Bretteville sur Odon s'était alors inscrit, sans engagement, dans ce projet pour la réalisation d'1 ou 2 place(s) de stationnement.

182 communes se sont portées candidates et le comité syndical du 12 décembre 2013 a validé le projet de développement de 250 bornes.

Le coût total du projet est évalué à 2 850 000 € HT (*soit 11 400 € HT en moyenne par borne*) selon le plan de financement ci-dessous :

- Etat : 50% de l'investissement (1 425 000 € HT)
- Conseil Général : 21 % (600 000 € HT)
- Conseil Régional : 6,7 % (190 000 € HT)
- Les communes candidates : 22,3 % (635 000 € HT) pour Bretteville sur Odon et l'achat d'une borne, environ 2 500 €.

Patrick LECAPLAIN précise que Bretteville se positionne pour l'instant sur une borne (2 véhicules) Il reste à définir le lieu d'implantation idoine. L'entretien des infrastructures de recharge comprend les prestations de dépannage et réparation y compris en cas de sinistre et toute autre opération nécessaire au bon fonctionnement des infrastructures. Ces bornes doivent être accessibles aux usagers 24 h/24, tous les jours de l'année. Le coût annuel de l'abonnement pour un accès illimité sera de 20 € pour 2015, pour les voitures et véhicules utilitaires, gratuit pour les 2 et 3 roues.

Serge BOUFFARD, favorable au développement de la voiture électrique, s'interroge sur les utilisateurs car il semble peu probable que ce soit des Brettevillais, les bornes seront-elles utilisées et par qui, le coût n'étant pas négligeable. Il rappelle qu'effectivement le SDEC se chargera de l'entretien mais ce syndicat est financé par la commune. De plus, il demande si la commune compte s'équiper de véhicules électriques ?

Patrick LECAPLAIN indique qu'effectivement, il n'est pas facile d'évaluer si les bornes seront utilisées mais il est souhaitable de s'inscrire dans ce projet. Le choix du site est donc stratégique.

Quant à l'achat de véhicule pour la commune, s'il y a un besoin, cette option pourra être étudiée.

Il est demandé au Conseil Municipal de confirmer l'engagement de la Commune en acceptant les conditions techniques, administratif et financière et de s'engager pour 1 borne.

Adopté à l'unanimité.

III – AFFAIRES FINANCIÈRES

A) Réalisation d'un emprunt :

Alain COLOMBE indique que la Commission des Finances s'est réunie la semaine dernière, notamment pour étudier les propositions d'emprunt nécessaire au réaménagement du groupe scolaire.

Une consultation a été lancée et 3 banques ont répondu :

La Caisse d'Epargne propose un taux à 1.91 % (*taux révisable tous les 3 ans*), le Crédit Agricole un taux fixe de 3.13% et la Caisse des Dépôts un taux indexé sur le livret A + 1% (*soit 2% actuellement*).

La Commission des Finances a opté pour l'emprunt auprès de la caisse des dépôts.

Alain COLOMBE informe qu'il souhaite reprendre l'ensemble des prêts actuels et étudier une éventuelle négociation des prêts.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord pour contracter un prêt de 350 000 €, remboursable sur 20 ans auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Adopté à l'unanimité

B) SDEC : reversement de la TCCFE :

Alain COLOMBE rappelle que la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) est perçue par les communes en fonction de la consommation d'électricité des usagers.

En juin dernier, la commune a confié la gestion des énergies au SDEC, la loi de finances 2013, dans son article 45, prévoyait que les syndicats exerçant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité perçoivent la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) en lieu et place de la commune (*94 000 € pour Bretteville*).

Afin de ne pas pénaliser les communes, il était possible qu'elles obtiennent le reversement de 50% de la taxe. Or, de nombreuses communes ou associations d'Elus ont saisi Mme la Ministre de la décentralisation de la Réforme de l'Etat et de la Fonction Publique car elles perdaient malgré tout les autres 50%.

L'assemblée nationale a adopté définitivement le 24 juillet dernier la loi de finances pour 2014, celle-ci annule les modalités précédentes et revient en son article 18, au droit antérieur et notamment la perception de la TCCFE par les communes de plus de 2000 habitants. Ainsi, la commune de Bretteville sur Odon continuera à percevoir directement la taxe en 2015. Il n'est donc plus nécessaire de délibérer (*pour 2015*).

Daniel LE BLASTIER pense qu'il est important d'utiliser cette taxe pour engager des travaux (*notamment pour supprimer les globes...*)

C) Demande de DETR 2015 :

Patrick LECAPLAIN expose qu'il est nécessaire de faire la demande de DETR (*Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux*) concernant la restructuration du groupe scolaire et aussi certains travaux de voirie.

- Pour la restructuration du groupe scolaire, le montant global est estimé à **959 660 € HT**.
- Pour les travaux de voirie, le montant des travaux est de **404 000 € HT**.

Alain COLOMBE précise qu'une dotation a été accordée en 2014, à hauteur de 30% des dépenses engagées au 31 décembre 2014 (*280 000 € à percevoir*). Il n'est pas certain que pour 2015 soit reconduite la dotation de 30 %, ainsi que la dotation de 20% concernant les travaux de voirie (*dont le parvis de l'école*).

Adopté à l'unanimité

IV – URBANISME

A) Révision allégée du PLU : bilan et lancement de l'enquête publique

Jean-Louis DROU indique que le 24 février 2014, le Conseil Municipal a prescrit la révision allégée du PLU dans le cadre de la création, dans la ZAC de la Grande Plaine, d'un dépôt et centre de maintenance liés à l'ouverture de la future ligne 2 du Tram.

Un registre et des documents d'information relatifs à ce projet ont été mis à disposition du public durant tout l'été.

La Commission Urbanisme qui s'est réunie le 3 septembre dernier a pris acte de la consultation, confortée par une remarque favorable sur le registre.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'entériner le bilan de la phase de concertation et de prescrire le lancement de l'enquête publique qui se déroulera du 13 octobre au 14 novembre 2014 avec des jours de permanence d'un commissaire enquêteur nommé par le Tribunal Administratif de Caen.

Jean LEMARIÉ souligne l'incertitude quant au projet du tram mais confirme qu'il faut maintenir le dossier.

Jean-Louis DROU précise que la procédure n'est pas terminée et donc ne doit pas être arrêtée.

Daniel LE BLASTIER indique que, même si le projet du tram est incertain, les terrains seront utiles pour un dépôt de maintenance et/ ou de tram.

Adopté à l'unanimité.

B) Approbation de la modification simplifiée du PLU :

Jean-Louis DROU rappelle que lors de sa séance du 30 juin dernier, le Conseil Municipal a décidé de procéder à une **modification simplifiée n° 2 du PLU** afin d'apporter des distinctions dans les règles de retrait par rapport aux voies selon leur nature en zones d'activités Ue (*des Forques et de la Grande Plaine*).

Conformément aux dispositions en vigueur, le dossier a été mis à disposition du public pendant un mois, soit du 15 juillet au 18 août 2014.

La Commission d'urbanisme a également été confortée par une remarque favorable, formulée dans le registre et a entériné le projet.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette **modification simplifiée n°2** et de prendre en compte les observations de la commission d'urbanisme.

Jean-Louis DROU rappelle, à la demande de Jean LEMARIÉ, qu'il s'agissait de préciser ce que définissait le terme voie afin de différencier les voies piétonnes des routes.

Adopté à l'unanimité.

V – PERSONNEL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Patrick LECAPLAIN informe que 3 agents des services techniques ont été reçus à l'examen professionnel d'Adjoint Technique 1^{ère} classe.

Afin de les nommer, il est demandé au Conseil Municipal :

- la création de 3 postes d'adjoint technique 1^{ère} classe au 01/10/2014
- la fermeture de 3 postes d'adjoint technique 2^{ème} classe au 01/10/2014

Adopté à l'unanimité.

VI – CULTURE : CONVENTION DE LA COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES NUMÉRIQUES DANS LES BIBLIOTHEQUES DU CALVADOS

Sophie HOCHET, indique que pour permettre au réseau de bibliothèques publiques de répondre au mieux aux attentes des usagers, le Conseil Général, en concertation avec les bibliothèques du réseau départemental, a souhaité mettre un accent particulier sur les ressources numériques c'est-à-dire tout ce qui est accessible en ligne (*cours de langues à distance, code de la route, livres numériques...*).

Pour répondre à ce projet le Département a lancé, à titre expérimental, en 2012, un outil de mise à disposition d'un bouquet de ressources numériques, « la boîte numérique » à destination des usagers des bibliothèques partenaires du réseau de la BDP.

La BDP a décidé d'élargir cette offre et propose ce service à la bibliothèque de Bretteville sur Odon. Cette boîte sera accessible à tout usager de la Bibliothèque à partir du portail de la BDP. L'utilisateur devra s'inscrire en ligne, gratuitement, il lui sera attribué un identifiant. Chaque bibliothèque se verra attribuer un nombre d'accès annuel calculé en fonction de sa population (*participation financière fixée à 0.20 € par habitant soit 771€*). Ce montant représente 1/3 du coût total des ressources, les 2/3 restants étant supportés par le Conseil Général.

Le contrat est prévu pour 15 mois et sera effectif du 1^{er} octobre 2014 au 31 décembre 2015, le règlement sera à prévoir sur le budget 2015.

Catherine DE SMET demande si cette offre est proposée dans le réseau de Caen la mer.

Sophie HOCHET précise que la bibliothèque de Bretteville ne fait pas partie de ce réseau mais une réflexion est lancée dans ce sens, il s'agit de déterminer les avantages et les inconvénients.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de donner son accord pour la signature de la convention.

Adopté à l'unanimité

VII – ENVIRONNEMENT : RAPPORT 2013 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS DE CAEN LA MER

Daniel LE BLASTIER, présente le rapport 2013 du service d'élimination des déchets de Caen la mer. On constate toujours une baisse des tonnages pour la collecte des ordures ménagères, pour le verre le résultat n'est toujours pas positif. Concernant les déchets verts, le résultat ne peut pas se comparer d'année en année car il varie selon la météo. Les actions à poursuivre sont la communication et l'information auprès de usagers, la sensibilisation en porte à porte...

Le Conseil **prend acte de la présentation de ce rapport 2013.**

VIII – COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

- **Patrick LECAPLAIN, Maire**, informe :
- du nom des représentants de Caen la mer à la Commission Locale du GANIL.
 - Quartier Koenig : une commission de suivi pour la mise en route du projet Koenig est supervisée par Dominique Goutte, (*Vice-Président de la Commission Développement Economique - Recherche - Emploi*). Il faudra réhabiliter certains bâtiments et les travaux de l'échangeur doivent absolument commencer.
 - un bilan du Cabinet Kopfer (*chargé de l'analyse et de l'expertise financière de Caen et Caen la mer et chargé de définir des directives sur les 3 ans à venir*), sera présenté lors d'un prochain conseil, ce dossier sera vu à la conférence des Maires du 16/09.
↳ Jean LEMARIÉ confirme l'importance de la réalisation de l'échangeur.
- **Jean-Louis DROU, Maire Adjoint chargé des travaux** indique :
- le chantier des écoles :
 - la rentrée s'est bien passée,
 - le planning des travaux est respecté, la semaine prochaine : mise en place des bardages.
 - effacement des réseaux : tout est pratiquement terminé, quelques retards de France Telecom qui doit décaler ses travaux à mi-octobre,
 - les travaux d'eau potable sont terminés, sauf reprises d'enrobés (*quartier des écoles*) et en cours : Basse rue, rue de la Baronnerie, rue du Viquet, rue du Bas Manoir, Chemin du Moulin d'Ardennes.
- **Elisabeth DURAND, Maire-Adjoint chargé des affaires scolaires** :
- Dresse le bilan de la rentrée :
 - cheminement entre les écoles : les familles ont pu utiliser le circuit dès le mois de juin et ont donc repris leurs habitudes à la rentrée,
 - 109 enfants en maternelle : 4 classes (*1 fermeture de classe*),
 - 158 enfants en élémentaire : 7 classes (*5 cl de 2 niveaux et 2 cl d'1 niveau*) – 1 ouverture,
 - le restaurant scolaire fonctionne au maximum de ses capacités.
 - RAM (Relais d'Assistants Maternelles) :
 - reprise ce 8 septembre au centre Socioculturel, 6 assistantes maternelles, 14 enfants,
 - nouveaux locaux à Eterville.
- **Maud VIDEAU, Maire Adjoint chargé de la jeunesse** informe sur la mise en place des rythmes scolaires :
- Les parents se familiarisent avec les nouveaux horaires et les nouveaux termes. 11 animateurs présents dès la rentrée, les 15 premiers jours sont dédiés à un temps de découverte des différentes activités afin que l'enfant se prononce sur son choix pour les semaines à venir. Vendredi il devra déterminer les activités choisies pour le trimestre. Bon accompagnement et participation des enseignants pour la diffusion des informations aux parents. Elle précise, à la demande de Jean LEMARIÉ, que les activités proposées sont : jeux libres, science, nature et environnement, sports, bien-être, jeu d'adresse, relaxation, « je m'exprime, j'écoute » (*conte, musique, chanson*), bricolage.
- A la demande d'Olivier SAINT-MARTIN, Elisabeth DURAND précise que 30 % des enfants de maternelle quittent à 16 h, 30% à 16 h 30, les autres restants à la garderie.
- Jean LEMARIÉ et Catherine DE SMET trouvent intéressant que soit dressé un bilan d'ici Noël. Patrick LECAPLAIN et Maud VIDEAU confirment qu'il sera effectué.
- **Delphine CHAVENEAU, Conseiller Municipal délégué**, Présidente de l'AGACCSBO, informe :
- Centres de loisirs et stages multi sports : un bilan des centres d'été sera exposé au prochain conseil mais indique d'ores et déjà que les effectifs ont été stables, que le chantier et le camp « d'ados » se sont très bien passés. Elle souligne le professionnalisme de l'ensemble des animateurs, fortement mobilisés avec les stages et centres d'été et la mise en place des rythmes scolaires.

- Concernant la garderie périscolaire, elle est maintenant en accueil déclaré ce qui signifie qu'elle bénéficie de subvention de la CAF et en contrepartie doit s'engager sur une démarche qualité (*qualification des animateurs, tarification modulée...*).
- Forum des Associations (*le 6/09*) : beaucoup de visiteurs – 27 stands, nombreuses inscriptions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 25.